L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 13 JUILLET 1878. 51me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI 13 JUILLET 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par D. E Morphy & Son, sur la Levée au pied de la rue Julia,—100 sacs maïs.

Maïs ! Maïs ! Maïs ! — Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Procès en matière d'assessements.

Ces procès deviennent inquiétants, et si les cours de justice les décident strictement d'après la loi, et c'est ce qu'elles doivent faire, le chiffre total de l'assessment sera réduit d'une manière considérable. La dernière loi sur cette matière porte, en effet, que les propriétés seront assessées sur le prix actuel du comptant, c'est-à-dire rigoureusement d'après la valeur qu'elles peuvent avoir dans le marché au moment ou l'assessment a lieu. Or, les spécialistes d'assessment, faites l'année dernière, n'ont pas été généralement conformes à cette loi, il s'en faut de beaucoup. Des milliers de propriétés ont été assessées bien au-dessus de leur valeur réelle. Nous n'adressons ici aucun reproche au bureau d'assesseurs qui a exécuté ce grand travail. Nous reconnaissons au contraire que ce bureau a été d'une rare prudence et qu'il s'est entouré de toutes les lumières possibles pour ne pas commettre de fausses estimations. Les assesseurs ont agi comme d'honnêtes gens et par eux ont cessé tous les scandales de favoritisme qui étaient si communs sous le gouvernement précédent. Ils ont purgé les registres de choses monstrueuses en y introduisant de leur mieux l'égalité et l'uniformité prescrites par la constitution.

Ainsi beaucoup de propriétés, démesurément trop estimées, ont été dégrévées, et d'autres ont été reportées à un chiffre plus en rapport avec leur valeur actuelle. C'est là une grande amélioration que nous devons au système nouveau ; nous lui devons l'égalité des charges, bien précieux auquel, par désespoir de cause, on avait renoncé tout à fait en se résignant à une ruine inévitable. On n'a pas oublié l'époque où ces procès en assessment étaient jugés, non d'après la valeur réelle des biens, mais d'après l'opinion de ceux qui les possédaient. La justice radicale n'avait rien à refuser aux contribuables radicaux et un avocat-courtier radical était là pour indiquer au juge les réclamations qu'il devait accueillir ou repousser. Il en était ainsi encore dans les poursuites exercées contre les contribuables délinquants. L'avocat-courtier radical trouvait toujours le moyen de faire renvoyer les procès concernant les intérêts plus ou moins obscurs des propriétaires qui s'abritaient sous leur communion radicale. On ne voit plus rien de cela aujourd'hui ; on n'admet plus l'opinion politique comme une considération légale et devant la justice, telle qu'elle est représentée et administrée, il n'y a plus que des contribuables sans distinction de classe ou de race.

Cette différence entre les errements des deux époques est énorme, mais elle n'est pas tout, et l'on demande davantage. On veut non seulement l'égalité qu'on a obtenue, mais encore une réduction générale dans l'assiette de l'assessment. Voilà le point difficile et voilà ce qui a causé tant de soucis et de peine aux assesseurs nommés par le gouverneur Nicholls. En réduisant de beaucoup l'assessement, on réduisait de beaucoup aussi le revenu de l'Etat et de la ville, et alors comment le service des deux dettes aurait-il pu avoir lieu ? L'administration se trouvait comme ballotée entre deux écueils, une ruine d'un côté ou de l'autre. Si les propriétaires l'emportent, les détenteurs de bons souffrent et vice versâ. Cette difficulté, on ne saurait le nier, a contribué puissamment au maintien de l'assessement tel qu'on le voit aujourd'hui. Les propriétaires ont eu le dessous et c'est réellement à leurs dépens que l'intérêt des dettes se paye.

Mais cette situation ne peut durer longtemps. Armés de la dernière loi sur l'assessement, les contribuables demanderont satisfaction aux tribunaux, et les tribunaux, jugeant en droit, ne pourront la refuser. Les demandes seront nombreuses, tellement nombreuses qu'une diminution générale et considérable dans l'assessement en sera la conséquence forcée. Il en résultera nécessairement une forte réduction dans le revenu de l'Etat et de la ville et l'impossibilité de faire face aux obligations capitalisées des deux corporations.

Peut-on éviter cette difficulté ? Nous ne le pensons pas. Nous avons assisté à des ventes de propriétés qui ne permettent pas le doute sur l'exagération de l'assessement même actuel. Ces propriétés ont été pour ainsi dire données comme ne valant pas les frais qu'elles occasionnaient à leurs possesseurs. Et nous ne parlons pas ici de biens situés dans les parties reculées de la ville, mais au contraire de maisons ou de magasins situés dans des quartiers réputés très bons et parmi les meilleurs et les plus favorables dans les limites de la cité. L'inscription seule du montant de ces ventes dans les registres de l'assessement suffira pour le réduire, abstraction faite de tout litige judiciaire. Ces comparaisons entre le capital obtenu par la vente et le capital assessé, décideront à l'avantage des contribuables toutes les questions qu'ils voudront porter devant les cours. En l'état des choses, nous ne croyons pas que les valeurs immobilières de la ville puissent être estimées au-dessus de 70 millions, et et c'est beaucoup. Consciencieusement, elles devraient être estimées au-dessous.

C'est l'avis de tous les hommes sensés auxquels nous avons parlé d'assessement, sans compter l'avis des encanteurs qui n'ont plus rien à vendre, le sherif se chargeant de vendre pour eux et pour tout le monde. Il est donc évident que la baisse, baisse qui est devenue permanente dans sa progression, a déjoué tous les calculs. Elle a trompé sur tous les calculs des autorités financières de l'Etat et de la ville. Ces autorités avaient cru qu'on était arrivé depuis longtemps à la plus basse expression des valeurs foncières, et qu'à partir de ce point il fallait désormais compter sur une hausse continue. C'est sur cette dernière idée qu'on avait assis le règlement des dettes, et qu'on accordait généreusement un intérêt de 7 0/0 aux bons d'Etat. C'est sur la même idée qu'on avait basé aussi généreusement l'exercice des taxes à prime. On s'est trompé des deux côtés. Au lieu d'un assessement ascendant, c'est un assessement baissant qu'on a eu perpétuellement, et au lieu d'une diminution de dette, c'est une augmentation de capital pour l'Etat et une augmentation d'intérêt pour la ville.

La situation va donc devenir très génée et à peu près inextricable. Il a toujours été fort imprudent de fonder sur l'avenir le remboursement des emprunts. Le mot est aussi vrai pour les corporations publiques que pour les individus, témoin ce qui se passe dans les finances de beaucoup d'Etats. La règle générale est que le service des dettes se fait toujours d'une manière irrégulière, embarrassée, incertaine, et que le payement du principal ne se fait jamais, surtout dans les pays [illegible].

On n'a pas tardé à s'en apercevoir pour ce qui concerne notre dette d'Etat. En établissant cette dette, on avait compté pouvoir faire un fonds d'amortissement avec le surplus des recettes provenant de tous les chapitres du budget. Or, loin d'avoir un surplus on a un déficit, et il a fallu emprunter de nouveau non pour payer un capital dû, mais uniquement pour en servir l'intérêt. Arrangez donc cette affaire, si vous pouvez, avec une diminution incessante d'assessment territorial ou immobilier ? La situation est d'autant plus mauvaise que, la dette de l'Etat ayant été réglée par des amendements constitutionnels, il n'existe vraiment pas de remède apparent.

Du côté de la ville c'est différent. Là, il peut y avoir remède, parceque rien n'a encore été statué, constitutionnellement. C'est un règlement qu'il faut faire, la loi de 1876, autorisant les bons à prime, n'ayant eu en vue que les dettes valides. Cette loi le dit en propres termes, les dettes valides. Or, si on a fait un triage pour l'Etat, on n'a pas encore fait un triage semblable pour la ville, bien que cela soit facile en dépit de la confusion des dettes. On sait que les titres ont été conservés, comme ils devaient l'être. On pourrait donc, et nous en avons déjà souvent le conseil, confier cette opération à une commission composée d'hommes graves, indépendants et versés dans l'histoire financière de la ville. Très sûrement, on n'aurait qu'à s'applaudir du résultat de leurs travaux.

LA GRANDE EXPOSITION DE FRUITS, FLEURS, ETC., A LA NLLE-ORLEANS.

On sait que nous devons avoir à la Nlle-Orléans une grande Exposition de fruits, de fleurs, de légumes, en un mot de tous les produits des vergers, des jardins, des potagers et des ruches, mercredi, jeudi et vendredi de la semaine prochaine. L'exposition aura lieu dans la magnifique salle St-Patrick qui sera décorée avec un très grand luxe. D'après ce que nous avons appris des préparatifs qui se font en ce moment et du nombre de personnes attendues à la Nlle-Orléans, l'Exposition sera la plus brillante qui aura jamais été organisée dans le Sud.

Afin d'attirer ici un nombre d'exposants aussi considérable que possible, il a été pris avec les quatre chemins de fer Chicago, St-Louis and New Orleans, New Orleans and Mobile, Morgan's Louisiana and Texas, et Donaldsonville Rail Road, des arrangements en vertu desquels les exposants qui, pour se rendre à la Nlle-Orléans, auront payé pour leurs billets le prix ordinaire, pourront s'en retourner chez eux sans acheter des billets de retour. Ils n'auront qu'à obtenir de M. S. M. Wiggins, le secrétaire de l'Association des Cultivateurs de Fruits, un certificat qu'ils présenteront ensuite au Bureau Central des billets de chemin de fer et contre lequel il leur sera livré une passe gratuite pour le voyage de retour.

Nous espérons que cet arrangement qui diminuera dans une mesure notable les frais de déplacement des exposants accroîtra le nombre de ces derniers.

L'Association s'est également entendue avec la Compagnie de l'Express du Sud et les principales lignes de bateaux à vapeur pour que tout colis destiné à l'Exposition et dont le poids ne dépassera pas 30 livres soit transporté sans frais à la Nlle-Orléans. Ces colis devront être adressés ainsi : "Fruit Growers Association of the Gulf States, New Orleans."

La récolte de fruits a été admirable cette année comme qualité et comme quantité. Nous nous attendons en conséquence à une grande et belle Exposition. Les horticulteurs, propriétaires de vergers et de ruches devraient se faire tous un devoir de concourir. Les Etats du Golfe sont le jardin de l'Union et le jour viendra où l'exportation de nos fruits et de nos primeurs dans le Nord et dans l'Ouest deviendra pour nous une source de fortune.

Toutes les autorités de l'Etat et de la ville, toutes les notabilités de la finance et du haut commerce seront présentes à l'ouverture de l'Exposition. Il y aura musique, discours, etc. Toutes les mesures ont été prises pour que la solennité réponde à l'attente du public et à l'importance du but que se propose l'Association.

STEAMER PEREIRE. — Un télégramme nous annonce que le steamer français *Pereire*, parti de New York le 3 juillet à 8 heures du matin, est arrivé au Havre hier matin. Il a donc fait la traversée en neuf jours.

L'ILE DE CHYPRE.

Voici sur l'île de Chypre que la Turquie, par un traité particulier, vient de céder à l'Angleterre des détails qui seront lus avec intérêt :

L'île de Chypre est située entre l'Asie-Mineure et la Syrie. Elle s'étend du nord-est au sud-ouest entre 30° et 32° de longitude est et 34° et 36° de latitude nord. Sa superficie est d'environ 480 lieues carrées. Elle est occupée de l'ouest à l'est par une chaîne de montagnes, dont le point le plus élevé est le mont Sainte-Croix, situé au centre de l'île. La température de l'île de Chypre est très douce ; la neige se conserve cependant sur les hautes montagnes. L'eau manque dans certaines saisons ; les ruisseaux et les rivières y sont en très petit nombre. Le sol est d'une remarquable fertilité. Entre autres productions, il fournit le fameux vin de Chypre, celui de Commanderie est particulièrement renommé.

L'île de Chypre, autrefois puissante et riche, est aujourd'hui dans une complète décadence. Sous la domination des Vénitiens elle comptait près d'un million d'habitants ; actuellement elle en compte à peine 200,000, dont les deux tiers sont Grecs et le reste Musulman, maronite, arménien, catholique et israélite. Ses mines d'or, d'argent, de cuivre, et d'émeraudes sont abandonnées, aussi l'agriculture du coton, du colon[illegible] et de l'olivier ne fournit plus que des ressources fort limitées, et le commerce que les Vénitiens avaient apporté a totalement disparu de l'île.

Mais, si l'île de Chypre a beaucoup perdu de ce qui faisait sa richesse dans l'antiquité et [illegible], elle n'a rien perdu, bien au contraire, de l'importance que lui donnent sa situation géographique. Située en vue des côtes méridionales de l'Asie-Mineure, cette île commande également toute la côte syrienne jusqu'à l'Egypte dont elle est, bien [illegible].

La France va être dotée d'un nouveau drapeau national et officiel.

Le ministre de la guerre vient de choisir un modèle définitif pour les drapeaux de l'infanterie et les étendards de la cavalerie et de l'artillerie.

La hampe, l'hampe du drapeau est surmontée d'un cartouche rectangulaire assez semblable à ceux qui servaient de piédestal aux aigles romaines. Le célèbre mention S. P. Q. R. est naturellement remplacée, d'un côté, par le numéro et la désignation du régiment, et de l'autre côté du cartouche par les initiales R. F. Ce cartouche est surmonté d'une couronne de lauriers dorés, posée sur chêne et une légende un fer de lance.

Pour le drapeau et la cravate, la soie entourée de franges d'or remplace la modeste étoffe de laine actuelle.

Le premier drapeau sera incessamment [illegible].

Il est vraisemblable, autant qu'on a pu le savoir, décidé que la remise de ces drapeaux à l'armée de Paris et à des délégués de tous les corps de l'armée française, y compris l'armée territoriale naturellement, aura lieu avant la fin de l'Exposition, et sera l'occasion d'une nouvelle et grandiose fête militaire, en septembre très probablement.

LE SOUS-COMITÉ D'ENQUÊTE DU CONGRÈS.

DIXIÈME SÉANCE.

Vendredi, 12 juillet.

La foule envahit, de bonne heure, le grand salon de l'hôtel St. Charles, où le comité se réunira désormais.

Le sergent d'armes se voit obligé d'élever une barrière insurmontable entre les trop nombreux auditeurs et la table qu'occupent les membres, leur suite et les reporters.

La séance est ouverte à onze heures et demie. Le comité est au complet.

M. E. L. WEBER EST RAPPELÉ.

M. Cox recommence l'interrogatoire.

Q.—A l'époque où vous habitiez Ouest-Féliciana n'aviez-vous pas des armes à votre magasin ?

R.—Oui, monsieur ; des carabines Springfield, qui y avaient été envoyées par le gouverneur Kellogg, à la prière de M. L. E. Jenks.

Q.—Ne les aviez-vous pas demandées ?

R.—Non, monsieur.

Q.—N'aviez-vous pas des gardes autour de votre demeure avant l'élection de 1876 ?

R.—Oui, monsieur, après la mort du capitaine West.

Q.—A aucune autre époque ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Lorsque vous quittâtes St Francisville, ne demandâtes-vous pas, à M. Pitkin, la présence de troupes des Etats-Unis, pour la protection de vos jours ?

R.—Il se peut qu'on l'ait fait en mon nom, mais je ne l'ai pas fait moi-même.

Q.—Pourquoi la présence de gardes autour de votre demeure ?

R.—Parce que je croyais mes jours en danger.

D.—Pourquoi les croyiez-vous en danger ?

R.—[illegible] été un de ceux qui avaient tué le capitaine West.

Q.—Vos intérêts étaient à St-Francisville, n'est-ce pas ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous quittâtes la ville après l'élection de novembre 1876, n'est-ce pas ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Y êtes-vous retourné ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Avez-vous sur vous les lettres de M. James E. Anderson et de M. W. E. Chandler dont vous nous avez parlé, hier, et que vous nous avez promises ?

R.—Je n'ai pas eu le temps de les chercher, mais je les aurai.

Q.—Le jour de votre conversation avec M. J. P. Harris, ne vous rappeliez-vous pas que vous aviez sollicité un emploi à la douane de la Nlle-Orléans et que, pour l'obtenir, vous vous étiez adressé à M. John Sherman ?

R.—Je m'en souvenais, mais j'ignorais que M. Harris fit allusion à cette lettre quand il voulut savoir si j'avais obtenu la place.

M. Cox passe au témoin la lettre, qui est datée de Donaldsonville, novembre 1878. M. Weber la reconnaît.

Q.—Est-ce la seule lettre que vous ayez jamais adressée à M. Sherman ?

R.—La seule.

Q.—Vous fûtes élu sénateur d'Etat en 1872, n'est-ce pas ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—N'essayâtes-vous pas d'occuper un siège de sénateur en 1878 ?

R.—Oui monsieur.

Q.—Croyiez-vous avoir été élu ?

R.—Le returning-board m'avait déclaré élu.

Q.—Mais étiez-vous convaincu d'avoir été élu ?

R.—Non, monsieur.

Le témoin s'est absenté du sénat Packard dans le but d'empêcher un *quorum*, c'est-à-dire le nombre de membres voulu ; il l'a fait après s'être consulté avec ses collègues.

Q—N'avez-vous pas reçu, par l'entremise de M. Morris, de cette ville, deux mille cinq cents piastres pour vous absenter ?

R.—Non, monsieur. M. Pinchback était candidat au poste de sénateur des Etats-Unis, et travaillait à former un gouvernement qui donnât au peuple la protection dont il avait besoin ; il me paya mille piastres pour couvrir les frais que j'avais encourus. M. Morris n'était pas mon agent.

Q.—Vous dites que M. Morris n'était pas votre agent ; pourquoi, alors, lui fites-vous cadeau de deux cent cinquante piastres ?

R.—C'était un ami ; il m'accompagnait partout afin d'empêcher le sergent d'armes du sénat Packard de m'arrêter.

Q.—Vous revîntes enfin au sénat, n'est-ce pas ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—De retour ne vous rapporta-t-il rien ?

R.—Je reçus la promesse du paiement de dix mille piastres—somme représentée par des mandats émis en faveur de l'hôpital de charité et qui étaient ma propriété.

M. Cox s'étend longuement sur l'accusation de détournement, par M. Weber, de seize mille piastres appartenant aux écoles d'Ouest Féliciana. Le témoin dit que le procès n'est pas encore décidé. Il n'a pas revu la paroisse depuis 1876.

Q—Et le cautionnement que vous aviez fourni pour répondre de votre comparution, qu'est-il devenu ?

R—Il a été déclaré forfait ; le montant en a été payé par ma mère et par moi.

Q—Vous avez donc peur de vous en retourner à votre ancienne résidence ?

R—Je croyais avoir des ennemis dans la paroisse, mais je ne craignais pas d'y revenir ; c'est à la prière de ma femme que je m'en suis tenu éloigné.

Q—Les choses n'y vont-elles pas mieux pour vous depuis quelque temps ?

R—J'ai reçu, de la paroisse, une lettre qui m'annonce que je ne courrais aucun danger en y revenant.

Q—Demeuriez-vous chez M. Pinchback à l'époque où vous tentiez d'empêcher un quorum du Sénat ?

R—Oui, monsieur.

Le témoin, en réponse à une question de M. Cox, dit qu'en 1872 il publiait, à St-Francisville, un journal sous le titre de *Dem Eagle*.

M. Blackburn.—Savez-vous qui vous a fait sommer de comparaître à Washington pour y donner un témoignage ?

R.—Non, monsieur.

M. B.—Ne savez-vous pas que votre nom figurait parmi ceux des personnes que M. John Sherman désirait faire entendre ?

R.—Non, monsieur.

M. B.—N'avez-vous pas lu cette liste ?

R.—Non, monsieur.

M. B.—N'avez-vous pas déclaré, à Washington, que la politique n'était mêlée en rien à la mort de votre frère, M. D. A. Weber, et que celui-ci avait été tué parce qu'il avait menacé de publier les noms de certains percepteurs qui n'avaient pas rendu leurs comptes ?

R.—Oui, monsieur.

M. B.—Etes-vous toujours de la même opinion ?

R.—Oui, monsieur.

M. Weber répète qu'une lettre de M. Barrow, d'Ouest Féliciana, lui avait annoncé que les *résolutions* adoptées par une assemblée qui eut lieu, en 1876, à St. Francisville, ne s'appliquaient pas aux Webers.

M. B.—Veuillez nous expliquer un passage de la lettre que vous avez écrite à M. Sherman—passage dans lequel vous lui dites que vous vous adressez à lui plutôt qu'à M. Packard, pour obtenir un emploi à la douane, parce que vous saviez que sa recommandation serait décisive.

R.—Parce qu'il était ministre des finances et parce que je savais [illegible] de son influence, de son autorité, à l'époque où il était [illegible] avec les *visiting statesmen* (hommes d'Etat en visite.)

M. B.—Quels furent les pères du *funding bill* (bill de conversion) à la Législature Packard ?

(Il s'agissait de la conversion de cinq cent mille piastres.)

R.—MM. Packard, Twitchell, Burch, Harper, Antoine et d'autres dont je ne me rappelle pas les noms.

M. B.—Vous fit-on, verbalement ou par écrit, la promesse dont vous nous avez parlé ?

R.—Verbalement. Je fus référé à M. Packard qui me dit : *it's all right*, (c'est entendu.)

M. B.—A quoi vous engagiez-vous en retour ?

R.—[illegible]

[illegible] aujourd'hui, consul américain à Kingston, Canada ; il travaille par M. Packard remplit les mêmes fonctions à Liverpool.

Il se trouve, parmi les valeurs [illegible] le témoin, une somme de dix-huit cent piastres représentée par des mandats émis au nom de M. Twitchell ; le témoin a chargé un avocat d'en recouvrer le montant.

Tandis que M. Weber produit ses papiers, les yeux de M. Cox restent longtemps fixés sur lui. La figure de l'ancien gouverneur de l'Ohio exprime une foule de choses que nous n'avons pas mission d'interpréter.

M. B.—A quelle époque reçûtes-vous ces garanties collatérales ?

R.—A la fin de janvier ou au commencement de février 1877.

M. B.—Avec qui conclûtes-vous le marché ?

R.—Avec MM. Twitchell, Harper, Burch, Antoine et d'autres dont je ne me rappelle point les noms.

M. B.—M. Twitchell fut-il le seul bailleur de fonds ?

R. Non, monsieur, je crois qu'il existait une société qui recueillit la somme nécessaire. M. Steele, beau-frère de M. Packard, vint à ma chambre et me demanda, au nom de M. Packard, quelles garanties je voulais. Les valeurs, qui étaient, si je ne me trompe, entre les mains de M. Herwig, député du collecteur de la douane, furent remises à M. Robert Morris, qui devait me les donner aussitôt après l'adoption du *funding bill*. Je tiens de M. Twitchell que M. Thomas Anderson était intéressé dans le bil de conversion. M. Packard avait reconnu, avant mon rentrée au sénat, la validité des mandats émis en faveur de l'hôpital de charité et dont j'étais possesseur. M. Twitchell m'informa qu'il existait un *ring* (coterie) au sénat et un autre à la chambre ; que M. Packard lui avait promis *that there would be no trouble*—qu'il n'y aurait pas de difficultés—si la loi était adoptée. En 1875 et 1876, époques auxquelles j'étais sénateur, il y avait un *ring* au sénat.

M. Cox—En faisiez-vous partie ?

R—Oui, monsieur.

(Hilarité générale.)

M. Thomas C. Anderson, un de mes collègues, en était le caissier.

Un des auditeurs—Et il eut bien soin de garder tout l'argent.

(Hilarité.)

Le sergent d'armes — Silence, messieurs.

La tranquillité est rétablie au bout d'un instant.

M. Weber révèle la plupart des actes de la coterie, entre autres, la loi des levées, dont l'adoption rapporte mille piastres à chacun des membres, et la loi ayant trait à l'achat de l'hôtel St. Louis. Cette dernière porta également ses fruits.

Le témoin dit qu'il y avait, à la Chambre, pour la conversion des cinq cent mille piastres, un *ring* semblable à celui du sénat ; M. L. J. Souer paraissait en être le chef, et M. Keating en était membre.

M. Packard fit observer au témoin, à l'entrevue, que si le *funding bill* était adopté, les obstacles disparaîtraient, et que les *boys* (les membres des deux Chambres de la Législature), qui étaient fort pauvres, auraient des *greenbacks* dans leurs poches.

"Lorsque M. Steele, beau-frère de M. Packard, vint à ma chambre, continue M. Weber, il me sembla persuadé que je cherchais à me faire payer mon retour au sénat Packard, mais je l'informai que ma seule condition était le paiement des dix mille piastres que l'Etat me devait."

M. B.—Avez-vous touché le montant de ces garanties collatérales ?

R.—Non, monsieur.

M. Weber déclare qu'il s'était engagé à user de son influence auprès de MM. Breaux et Demas pour les faire revenir au sénat ; il convainquit M. Demas, mais échoua auprès de M. Breaux.

M. Blackburn — M. Weber, vous nous avez exprimé du regret de certains de vos actes politiques ; aviez-vous agi à l'instigation des chefs républicains de la Louisiane ?

R—Oui, monsieur.

M. Cox—Quand vous êtes-vous retiré de la politique, et quand avez-vous dit que vous profiteriez de la première occasion favorable pour avouer tout ce que vous aviez sur le cœur ?

Le témoin—L'année dernière.

M. Cox—Et, néanmoins, vous avez demandé une place à M. Sherman en lui rappelant que vous pouviez être utile au parti républicain.

Le témoin—Je pensais que je me lancerais peut-être de nouveau dans la politique.

(Hilarité.)

M. Cox—Vous prétendez que les mandats émis en faveur de l'hôpital de charité et que vous possédiez jusqu'à ce jour, sont parfaitement légaux ; comment se fait-il, alors, que l'auditeur actuel ne les ait pas encore acceptés bien qu'ils soient inclus dans la loi des allocations ?

Le témoin—Parce que les allocations de cette année-là ont excédé les revenus.

Pressé vivement par M. Cox au sujet des mandats Twitchell, dont un avocat est chargé de réclamer le montant devant les tribunaux, M. Weber s'écrie : "M. Cox, vous essayez en ce moment de détruire ma réputation ; je vous ferai observer que j'étais jeune et inexpérimenté à l'époque ; que des scélérats m'ont induit en erreur et m'ont corrompu."

M. Cox.—Veuillez répondre clairement à mes questions et ne pas vous en écarter.

M. Cox.—De quoi se composaient les cinq cent mille piastres qu'il s'agissait de convertir ?

Le témoin.—De mandats qui n'avaient aucune valeur légale.

M. Cox.—Ce qui ne vous empêcha pas de vous engager à voter pour la loi. (Hilarité).

M. Cox demande à M. Weber quels étaient ceux qui formaient le *ring* du sénat. Les noms de MM. Thomas C. Anderson, Twitchell, Allain, Demas, Harper, Sutton, Damont, Monette, Stamps, Wakefield et Bryant arrivent jusqu'à nous ; le témoin parle si bas, que nous n'entendons pas les autres noms. Les membres de la coterie s'assemblaient souvent—quelquefois dans le salon de M. C. C. Antoine, lieutenant-gouverneur—et se partageaient les sommes qu'ils recevaient en paiement de l'adoption de mesures.

M. Cox.—N'avez-vous pas dit, en posant la main sur la poche gauche de votre habit, à Mme Jeckes, femme du propriétaire de l'hôtel où vous aviez logé avant votre départ de la Nlle-Orléans pour Washington, que vous aviez là l'original de la lettre de M. Sherman ?

Le témoin.—Non, monsieur.

M. Cox. — L'avez-vous dit à quelque autre personne ?

Le témoin.—Non, monsieur.

M. Blackburn.—M. Twitchell vous déclara-t-il positivement que M. Thomas C. Anderson était intéressé à ce que la loi de conversion des cinq cent mille piastres fût adoptée ?

R.—Oui, monsieur, positivement, et je ne doutai pas de sa véracité dans cette circonstance-là parce que j'avais déjà vu M. Anderson à l'œuvre.

M. B.—M. Anderson réclama-t-il un siège au sénat, Packard en qualité de représentant de la paroisse St-Landry, et le siège lui fut accordé ?

R.—Oui, [illegible].

M. B.—Ne savez-vous pas que M. Anderson avait [illegible] au returning board, que M. G[illegible] avait [illegible] plus de votes que lui ?

R.—On me l'a dit.

M. Blackburn lit, aux pages 30 et 31 des comptes rendus des séances du returning board de 1876, la déclaration de M. [illegible], qui reconnaît avoir reçu moins de votes que son concurrent, M. Garland, et avoir été [illegible] battu.

M. Blackburn dépose, parmi les pièces officielles, le certificat de décès de M. Joseph W. Jones, mort le 9 mars 1878.

(M. Jones est le membre dont le nom figure dans la déposition de M. Hiram Smalley au sujet de la signature de M. D. A. Weber, sur le document Weber-Anderson.)

Le comité s'ajourne à ce matin, samedi, à dix heures et demie.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 13 juillet — Temps clair ou partiellement couvert. Légers vents du sud ; pas de changements du thermomètre ni du baromètre.

Thermomètre, 12 juillet 1878. Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin	79	26
Midi	86	30
3 P. M.	88	31
6 P. M.	79	26

Comités de la convention commerciale.—Les comités nommés par la Bourse au Coton, le Stock Exchange et le Maire se sont réunis hier matin à la Bourse au coton. Les membres nommés par l'Association des planteurs sucriers n'ont pas paru par ce qu'ils sont absents de la ville. Sur motion de Chas. G. Johnson, M. Cyrus Bussey a été appelé à la présidence temporaire et M. Clem. L. Walker a été désigné pour l'assister par intérim comme secrétaire.

M. Johnson a demandé que les présidents des divers comités se réunissent pour préparer un plan qu'ils feraient présenté dans un meeting où tous les comités seraient présents, lequel plan recommanderait les moyens à adopter pour faciliter les travaux de la convention. Adopté.

Il a été alors décidé que le sous-comité se réunirait lundi prochain, à 9 heures et demie du matin, et que le meeting régulier de tout le comité aurait lieu le mercredi suivant à 11 heures du matin. Les comités se sont alors ajournés.

Feu rue St. Antoine.—Hier matin vers les deux heures le feu a pris dans une maison basse de bois rue St. Antoine No 163, appartenant à M. Tom Ryan et occupée par Mme Ellen Brophy et Mme Joséphine Baptiste. La maison, qui était assurée pour $1,500 à la Compagnie des Pompiers, a été entièrement détruite. Les flammes se sont communiquées à une maison basse de la même rue No 165, appartenant à M. Daniel et occupée par Nicks Harpe, et cette maison a été fortement endommagée mais la perte en est couverte par une assurance.

Les Nos 101 et 99, appartenant le premier à M. Hatter et le second à Mr James Fitzpatrick, ont été endommagés par l'eau, mais étaient assurés. Mme Brophy, dans la maison de qui le feu a éclaté en premier lieu, dit qu'elle ne se sentait pas bien et qu'elle alla dans la cour en laissant allumée sur le lavabo, près de son lit, une lampe à huile de pétrole. Quand elle revint elle trouva la chambre en flamme.

Accusé de parjure.—Peter Nouvet s'est présenté hier matin devant la seconde cour de recorder et a fait un affidavit contre Bernard Barthe, l'accusant d'avoir commis le crime de parjure. L'affidavit porte que dans l'affaire de J. B. Camors contre Chessut et Sentillis et d'autres, Barthe a déclaré, devant John Cormick, de la seconde justice de paix, que la signature de B. Barthe sur un certain billet n'était pas la sienne et que subséquemment, le 18 juin 1878, pendant que l'affaire avait son cours, et pendant qu'il était sur la sellette et assermenté, il a témoigné que la signature en question n'était pas la sienne. En conséquence un mandat d'arrêt a été lancé contre Barthe.

Accident.—Jeudi soir sur les 6 heures et demie, Henry Newton, âgé de 12 ans, a voulu sauter du train de fer de Mobile quand il passait au coin des Champs-Elysée et Derbigny, mais ayant mal pris son élan il est tombé sous la roue de derrière d'un char qui lui a passé sur le pied droit et l'a écrasé. Il a été transporté à une pharmacie voisine et de là chez ses parents, avenue des Champs-Elysées, entre les rues Craps et Amour.

Rapport du Grand Juri.—143 personnes sont internées à l'Asile des fous sous un surintendant et sept assistants. Il y a une matrone pour les femmes, la lingerie et la buanderie. Cette matrone n'a pas d'assistants. L'institution est dans un état déplorable. Les arrangements sont insuffisants ; il ne s'y trouve rien de semblable pour le soulagement des fous. Beaucoup d'entre eux pourraient être employés dans des travaux de jardinage. On emploie au prix de $50 à $75 par mois des femmes pour faire le travail que des fous feraient à bien meilleur marché.

Ces quelques lignes résument le rapport du grand juri sur l'asile des fous à la Nlle-Orléans. Tous les juris en ont dit autant et n'ont pas été mieux écoutés. Par conséquent les enquêtes auxquelles ils se livrent chaque mois sont parfaitement inutiles ; on n'en tient jamais compte. Mais comme ces enquêtes, ces visites et ces rapports ne coûtent rien à la ville, il faut bien se garder de dire de les discontinuer, leur parfaite innocence étant admise même par les employés qu'ils dénoncent.

Paragraphes. — La Cour Criminelle Supérieure siégeait hier soir, à une heure fort avancée : l'affaire de Francis Harding accusé du crime de viol s'y plaidait. La salle d'audience était comble.

— Peter Nouvet a déposé hier, devant le juge Miltenberger, une plainte de parjure contre un nommé B. Barthe.

— A trois heures hier matin, un *quidam* qui fait métier de s'enrichir la nuit au détriment de son prochain, s'est introduit dans la maison, 215 rue St-Charles, habitée par M. Kearney pour y exercer son industrie peu avouable, mais a été mis en fuite par la police avant d'avoir pu mettre la main sur un objet quelconque.

—Hier, un peu après la tombée de la nuit les résidents de la rue St-Pierre, entre Royale et Bourbon, ont été mis en émoi par une scène de pugilat qui s'est livrée sous leurs yeux. Un nez cassé, un œil au beurre noir, et plus ni moins. Cherchez-en la cause ! . . . , une femme.

—Il y aura foule ce soir, à l'Opéra ; on y joue les *Ganaches*.

LA FAMINE EN CHINE.—Les dernières nouvelles des provinces chinoises frappées par la famine, dépassent "en horreur" ce que l'on a vu de plus affreux dans les annales d'Orissa ou de Mysore. L'étendue de ces provinces est évaluée de 70,000 à 100,000 milles carrés, et, dans quelques districts, on croit que toute la population périra.

Dans un numéro qu'a publié la *Gazette de Pékin*, le gouverneur de la province Honan dit que, dans cette province, les classes inférieures ont déjà disparu, ou se sont dispersées à la recherche de subsistances ; maintenant, les classes aisées commencent aussi à se ressentir du manque de vivres, et meurent ou émigrent comme ont fait leurs compatriotes plus nécessiteux. Ce que l'on a écrit paraîtrait incroyable, si ce n'était appuyé de témoignages authentiques.

"Au commencement de la détresse, dit le gouverneur lui-même, on mangeait les morts, ensuite les forts mangèrent les faibles ; maintenant, on en est arrivé à manger sa propre chair, son propre sang." Cet affreux tableau n'est pas exagéré ; les missionnaires étrangers le confirment entièrement. L'un deux, l'évêque catholique de Shansi, fait même un rapport encore plus épouvantable que celui du gouverneur.

Il établit que la population d'un district dépassant un million d'âmes a été réduite à 160,000, et l'on estime que vers le milieu d'avril, plus de 5 millions de personnes avaient déjà péri de besoin ou été massacrées en cherchant leur subsistance chez leurs voisins affamés comme elles. Au commencement d'avril, il est tombé passablement de pluie dans quelques districts, mais il était trop tard pour les récoltes du printemps, et il y a toute raison de craindre que la situation de cette malheureuse population n'en soit aucunement modifiée.

Des efforts ont été faits sur divers points pour porter secours à ces malheureux, mais avec un gouvernement et une organisation tels que ceux qui existent en Chine, rien n'est capable de jamais pouvoir obtenir ainsi un résultat pratique, même bien éloigné de celui qu'a atteint le gouvernement anglais récemment à Madras et à Mysore.

Le gouvernement de Pékin a fait et fait encore peu de chose pour ces millions d'affamés. "Il préfère, comme le dit le correspondant du *Times*, dépenser toute son énergie et tout son argent dans la construction d'arsenaux coûteux, dans l'achat de canons Krupp et dans la poursuite ardente de la guerre qui règne depuis si longtemps dans Yacoub de Kash."

—Scènes de l'Exposition.—Un monsieur, [illegible] son couteau vient de se couper [illegible] :

—Sapristi ! garçon, pourquoi diable affilez-vous vos couteaux [illegible] ?

Le garçon, d'un air aimable [illegible] :

—Mon Dieu, monsieur, je vais vous dire. Dans ça les clients trouvent toujours que les biftecks ne sont jamais assez tendres.

LE SOCIALISME EN ALLEMAGNE.—Le *Journal des Débats* publie, sur l'état du socialisme en Allemagne, un article intéressant, dont l'auteur, M. Paul Leroy-Beaulieu, a trouvé les éléments dans le *Social Correspondenz*, un des principaux organes du parti.

Le parti grande socialiste représente actuellement en Allemagne sur cent cinquante agitateurs ou conférenciers de profession qui sont pour la plupart rétribués, et dont les uns sortent de la classe des ouvriers manuels, tandis que les autres appartiennent à la catégorie des hommes de lettres.

Outre ses 150 agitateurs ou conférenciers, le socialisme allemand a une presse nombreuse à son service : son organe central a 12,000 abonnés ; les socialistes possèdent en outre 41 journaux politiques, dont 13 paraissent six fois par semaine, 13 trois fois par semaine, les autres étant hebdomadaires ou bi-hebdomadaires.

A ces journaux politiques s'ajoutent 14 journaux spéciaux (*Gewerkschaftsorgane*) qui sont plus ou moins inspirés de l'esprit du socialisme, et enfin une revue de littérature *Die Neue Welt*,—le nouveau Monde, qui est rédigée dans le même esprit. La *Neue Welt* ne compterait pas moins, assure-t-on, de 35,000 abonnés, et elle en gagne chaque année un chiffre notable. On calcule que le tirage de l'ensemble de ces publications dépasse 100,000 exemplaires ; le parti socialiste publie aussi un almanach, qui s'est vendu en 1876 à 50,000 exemplaires.

Depuis quelques années, les progrès du socialisme sont sensibles, surtout dans les villes. Dans les districts ruraux, en Schleswig-Holstein, par exemple, il a perdu au contraire quelques milliers d'adhérents.

Si les candidats socialistes réussissent à Berlin et dans quelques autres grandes villes, cela paraît tenir en partie à la très grande indifférence de la classe bourgeoise, qui ne va pas voter : il semble qu'il n'y ait à Berlin que la moitié des électeurs inscrits qui votent, tandis qu'en France la proportion varie des trois quarts aux quatre cinquièmes. Berlin, en outre, villle dont la croissance est très récente, et qui, en dix ans, a vu sa population augmenter de moitié (702,437 âmes en 1867, plus de 1 million aujourd'hui), est, il faut bien le dire, un repaire de vagabonds ; une partie de la population y est dans la plus grande misère, les logements manquent.

Quoi qu'il en soit, le socialisme est devenu en Allemagne ce qu'il n'est plus nulle part ailleurs : un parti organisé et nombreux, qui ouvertement veut la suppression de la propriété et la confiscation du capital par l'Etat.

—La ville de Paris vient de dépenser plus de 400,000 fr. pour amener l'eau dans un vaste bassin créé sur la place d'Italie, complètement transformée.

Les proportions de ce bassin sont considérables ; il mesure 40 mètres de diamètre, et sa grande gerbe, essayée hier, a atteint une hauteur de 13 mètres.

Une grille élégante, de forme circulaire, entoure ce jet d'eau ; il ne sera livré au public aussitôt que la grille de clôture sera posée.

Les habitants du 13e arrondissement demeurant dans ce quartier vont trouver en même temps dans la nouvelle place d'Italie une promenade, un lieu de repos, une pièce d'eau magnifique et la vue la plus agréable qu'on puisse rêver, produite par les huit avenues qui aboutissent à ce point : enfin le résultat obtenu dans ce travail de transformation est à la hauteur des sacrifices que la Ville s'est imposés pour le faire exécuter.

Bulletin météorologique.

Vendredi, 12 juillet, 3 h. 45 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Géo	89	Memphis, Tenn	94
Corsicana, Tex	98	Mobile, Ala	92
Cairo, Ill	93	Montgomery, Ala	95
Cincinnati, O	94	Nashville, Tenn	97
Davenport, Iowa	95	New Orleans, La	88
Dubuque, Iowa	94	Omaha, Neb	89
Galveston, Tex	86	Pittsburgh, Pa	92
Indianola, Tex	86	Shreveport, La	97
Keokuk, Iowa	95	St Louis, Mo	99
Key West, Fla	88	St Paul, Minn	95
La Crosse, Wis	95	Vicksburg, Miss	92
Leavenworth, Kas	95	Yankton, D. T.	97
Louisville, Ky	95		

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses) :

Augusta	4.05	Nashville, Tenn	3.05
Cairo, Ill	23.09	New Orleans*	5.00
Cincinnati, O	8.01	Omaha, Neb	14.04
Davenport, I	3.10	Pittsburgh, Pa	2.09
Keokuk, Iowa	4.00	Shreveport, La	22.03
La Crosse, Wis	4.08	St Louis, Mo	20.03
Leavenworth, K	17.02	St Paul, Minn	2.00
Louisville, Ky	5.04	Vicksburg, Miss	23.06
Memphis, Tenn	19.11	Yankton	9.11

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

W. U. SIMONS, Sergent Signal Service, U. S. A.

28—L'herbant en aveugle.—Un remède alcoholique médical renouvelant l'énergie physique, lequel remède remplacerait les stimulants fréquemment altérés du commerce, les médecins d'il y a un quart de siècle furent, électrifiés en observant pour la première fois les effets sur le système d'un tonique alors tout récemment introduit, mais qui est devenu depuis le remède le plus populaire du Continent, savoir : les Hostetter's Stomach Bitters. Leur étonnement et leur admiration redoublèrent quand l'expérience révéla en outre que ce remède botanique obtenait des résultats que les drogues minérales de la pharmacopée fréquemment ne pouvaient produire—entre autres la restauration permanente de la vigueur, la suppression des irrégularités digestives, sécrétives et évacuatives et l'éradication et la prévention des fièvres périodiques. La pleine admission du mérite des "Bitters" par les médecins éclairés et libres de préjugés a suivi naturellement cette révélation de faits médicaux qui ont reçu depuis des confirmations fréquentes et positives.

Une vérité indéniable.— Vous héritez de souffrir et il vous mènera une vie misérable dans ce monde si beau, c'est entièrement votre faute et il n'y a aucune excuse pour vous—votre préjugé déraisonnable qui a fait des milliers de gens. Le sens commun vous montrera bientôt que le "Green's August Flower" vous guérira de la maladie du foie ou de la dyspepsie et de tous leurs misérables effets, tels que le mal de tête, les palpitations du cœur, les aigreurs de l'estomac, des constipations, des lourdeurs de tête, de la prostration nerveuse, de la morosité, etc. L'August Flower se vend maintenant dans toutes les villes du continent et il n'y a pas un droguiste qui ne vous parlera de ses guérisons merveilleuses. Vous pouvez acheter une bouteille d'échantillon pour 10 cents. Trois doses vous soulageront.

MÈRES, MÈRES, MÈRES,

Ne manquez pas de vous procurer le sirop calmant de Mme Winslow's Soothing Syrup pour toutes les maladies occasionnées par la dentition chez les enfants. Il soulage, guérit des coliques, règle l'intestin, et, en rendant la santé à l'enfant, assure le repos à la mère.

3 avril—

Décédée hier à 7 1/2 h. A. M. à l'âge de 76 ans, dame veuve P. R. DOUMEING, née Françoise Mélicert Haydel. Les amis et connaissances des familles Doumeing, Haydel, Adam, Archinard, Lapp et Juré, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu à 5 1/2 h. cette après-midi. Le corps est exposé au No 115 rue Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne.

Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Décédée hier à 7 heures et quart A. M., à l'âge de 76 ans, Dame Vve P. R. DOUMEING née FRANÇOISE MÉLICERT HAYDEL, mère de notre frère Vice-Président Dr EMILE DOUMEING.

Les officiers et les membres sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à cinq heures et demie P. M. Le convoi partira du No 115 rue Dumaine, entre Bourgogne et Dauphine.

Par ordre — A. L. TISSOT, Président.

FRANK LEEFE, Secrétaire. 13 juil—1f

ENTREPOT DE TAPIS.

27........Rue de Chartres........27

NOUS venons de recevoir et nous offrons A TRES BAS PRIX quel surtiment de tapis [illegible], Blanches, à carreaux rouges, fantaisie ; TAPIS de tous genres et de toutes qualités ; TOILES CIRÉES pour planchers et tables ; STORES, Dessus de tables et de pianos ; RIDEAUX et Etoffes à meubles, BROCATELLES, CATELINES, TERRIES, &C, &C.

A. BROUSSEAU & SON.

4 juillet—

AVIS.—Bureaux de la compagnie d'assurance du Peuple.—Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1878.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MARDI, 23 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la compagnie, No 10 rue Carondelet.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

13juil—13ou23

A louer

DES commissions pour le bail d'une grande SAVANNE dans l'arrière des Abattoirs, sur la rive droite du fleuve Mississipi, au-dessous de la gare du chemin de fer de la Nlle-Orléans, Opelousas & Great Western R. R. Co., bornée par les rues Hendee, Evelina, Bringier et Plaquemines, J. B. Olivier, seront reçues au bureau du Crescent City Live Stock Landing & Slaughterhouse Co., No 20 rue Carondelet, jusqu'au 20 juillet 1878.

J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

13juil—13ou20

Società Italiana di Mutua Beneficenza.—I membri che compongono la Sud Società sono informati che DOMENICA 14. corrente alle ore 12. M vi sarà Assemblea Generale Trimestrale a norma dello Statuto. Nella sala della Società No 122 via Chartres.

Per ordine del Pres. E. TROIS, Segretario. 12 juil—3f

AVENDO nella seduta del 2 corrente mese il signor LUIGI LENTINI esternato il desiderio di dimettersi dalle cariche di Presidente e capitano della Societa Guardie Vittorio Emanuele, ed avendo il medesimo, sostenuto ed appoggiato tale domanda con regolare lettera indirizzata alla societa stessa il di del corrente mese, la medesima ha accettato le sue dimissioni a maggioranza di voti, rimanendo percio ad occuparne le cariche di Presidente e di Capitano, il Vice Presidente, ed il luogotenente D. Quasso.

Si chiamano tutti i membri a raccolta il prossimo mercoledi del prossimo mese 7 agosto 1878, a seduta regolare Nella sala angolo Poydras e Drayad per cosa d'urgenza. 12 juillet—3f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

UNE assemblée générale extraordinaire aura lieu à l'asile, DIMANCHE prochain, 14 du courant, à 4 1/2 heures P. M. La plus grande ponctualité est requise. Objet de la séance : SYNDICAT DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE LA NLLE-ORLEANS.

Par ordre du président, J. SCHWEITZER. L. Simon, secrétaire. 12 juil—3f

GRAND PIC NIC

DONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ SUISSE De la Nouvelle-Orléans, Au Jardin Magnolia, le Dimanche 14 Juillet 1878.

GRANDS FEUX D'ARTIFICES.

où figureront beaucoup de nouvelles pièces qui n'ont jamais été vues à la Nouvelle Orléans. De beaux et riches prix seront offerts pour un tir à la cible pour dames et messieurs, pour courses de demoiselles et fillettes, pour hommes et jeunes garçons et beaucoup d'autres jeux.

Prix du billet ....50 cents

dames et enfants gratis. Les dames ne seront admises qu'avec des invitations qui peuvent être obtenues en s'adressant aux messieurs suivants : E. Dietz, Chs Pozzi, M Wintele, E. Sunier, F. Clavel, P. Brupbacher, P. Schaller, O. Stefan, La Perret, Chs Lochbrunner et H. Derias ou au No 65 rue de la Douane. 13 juillet—2f

Société d'assistance Mutuelle de St. Maurice (Casernes et Versailles). Assemblée Générale Extraordinaire de cette Association, le DIMANCHE 14 juillet 1878, à trois heures P. M., à la salle coin Hospital et Chartres. Cette réunion est convoquée à l'effet de prendre en considération l'invitation qui a été faite à la société de s'adjoindre au "Syndicat des Sociétés Françaises de la Nouvelle-Orléans," et dans le cas où elle serait acceptée, d'élire deux Délégués au dit Syndicat, suivant l'article QUATRE de sa Constitution.

La plus grande ponctualité est requise. Par ordre de PAUL ESTEBEN, Président.

F. D. SHONKER, Secrétaire. 12 juillet—3f

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 11 juillet 1878.—A une assemblée du Bureau des directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, il a été résolu de payer sur demande, le dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

12 juillet—15f J. W. HINCKS, Secrétaire.

PROCURATIONS. PASSEPORTS.

E. A. PEYROUX — NOTAIRE —

No........Passage de la Bourse........No

Entre Conti et Bienville.

Se charge de procurer les passeports avec promptitude, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul. 27oct—1an

Demande d'emploi.

UN français modeleur et dessinateur, capable de diriger une fonderie et pouvant donner les meilleures recommandations, désirerait trouver de l'emploi en ville ou ailleurs. S'adresser L. D., rue Hôpital No. 104, entre Bourbon et Dauphine. 9juil—10

J. L. BALTZ, Au No 81 de la rue de la Douane, NOUVELLE-ORLEANS, Propriétaire du Pavillon du Chemin de Fer, A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au lac. Rafraîchissements aux prix de la ville. 26 mai—2m

AUX FAMILLES. LE MALAKOFF BITTERS se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné afin qu'elles puissent apprécier les propriétés médicales que possède ce Bitter.

Propriétaire Alph. WALK, 21 mars—2f 26 rue Conti.

PHILIP WERLEIN, No. 135, RUE DU CANAL.

Le plus grand magasin de Pianos et de Musique dans le Sud. M. WERLEIN offre un assortiment de plus de

200 PIANOS ET ORGUES

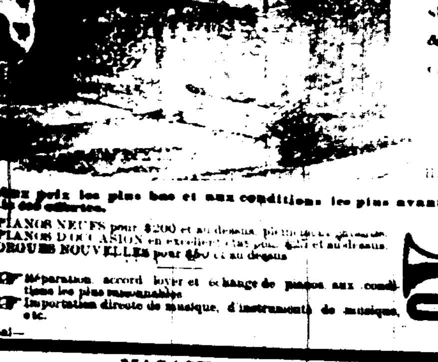

Comprenant les célèbres Pianos Chickering sont sans rivaux. Aussi les excellents Pianos Mathushek, Hardman & Hale, droits et carrés. Aussi les ORGUES renommées ESSEY & MASON & HAMLIN.

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes.

PIANOS NEUFS pour $200 et au dessus, pianos [illegible]. PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $[illegible] et au dessus. ORGUES NOUVELLES pour $50 et au dessus.

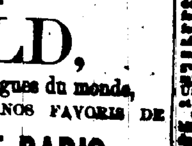

Réparation, accord, loyer et échange de pianos aux conditions les plus raisonnables. Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.

19 mai—

MAGASIN DE MUSIQUE DE GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS, PIANOS DONT PLUS DE 67,000 sont faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

NOS STEINWAY DOUBLE VICTOIRES qui excellent TOUS LES AUTRES, pour la vente des pianos si recherchés, de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleures maisons.— Importation de tout ce qui se rattache à la musique. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL. S'adresser à Louis Grunewald, Au Grunewald Hall, No 14 à 20 de la rue Baronne.

Souvenez vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations. GRUNEWALD est également agent général pour la vente des PIA[illegible].

H. J. RIVET, PHARMACIEN-DROGUISTE, Importateur de Médicaments Patentés Français. Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Psychand. 17 mai 78. — 1 an. 58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.

PHARMACIE DUCONGE, 39........RUE DE CHARTRES........39 NOUVELLE-ORLEANS. A. CARROUCHE, SUCCESSEUR.

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouche reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge. Agence pour la vente du Willet's Dysentery Remedy. 1er sept. — 1 an.

AUX DAMES ! Confections toile des meilleurs goûts, Détaillées aux prix de gros.

Confection de deux pièces, $2.50 ; confection de trois pièces, $3.00, expédiées par le courrier, franco de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'exprès, à nos frais. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons déjà vendu des milliers. Ils sont bien faits, élégamment garnis de brun ou de noir, et la partie supérieure est en liséré blanc. Le buste a de 28 à 42 ; nous en faisons de plus grands sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agents et vendront 10 confections en recevront une gratis. Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, ordre ou traite. Satisfaction garantie. Chaque personne achetant a droit à la nouvelle plume et au nouveau cirage de l'acier. Adresser toutes les demandes à G. W. FOSTER & CO., 173 à 285 E. Madison St. Chicago.

Californie ! Californie ! GOLDEN CHAMPAGNE, —VIGNOBLE DE— GUSTAVE MAHÉ, à San Mateo. ANT. GIRAUD, AGENT POUR LE SUD, 48........Rue Decatur........48

OFFRE au commerce un nouvel envoi de ce Champagne qui a été introduit il y a 4 mois à peine avec tant d'avantage sur notre marché. Ce vin, tant par ses qualités que par son bon marché, en outre de la modicité de son prix peut être comparé avec avantage à bien des marques de champagne importées directement.

FABRIQUE DU SUD. EXTRAITS CONCENTRÉS —DE— ATKINSON. EXTRAITS - - - - - - SAVEUR. POUR LA CUISINE.

Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Ananas, Banane.

Pourquoi acheter, des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons de tout aussi bons à nos portes !

Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût exquis, l'arome délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.

Fabricants et propriétaires. W. T. Creamer & Co., Chimistes, Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne. A vendre, en gros, par Thos. W. G. LYON & Co., grocers, à la Nlle-Orléans, Lne.

Demandez à votre épicier les "extraits d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur la place. 20juin—6m—MmJ8

Brésiliens! Brésiliens! Brésiliens!

III Reçus par steamer Nuremberg, du Havre, un assortiment considérable de chapeaux brésiliens blancs, marrons, noirs et gris avec première aérifère ventilateur, fraîche nouvelles. Promeneur—Henri IV—Missionnaire—Conteur—Cape Moscou—Horace, pour hommes et enfants. Ces chapeaux si remarquables pour leur élégance, leur légèreté, leur souplesse et leur durée, se sont vendus à un bon marché sans précédent.

$1 50, $2, $2 50 et $3.

T. CHAUVIÈRE, 86 rue de Chartres, près Conti.

Blanchissage, teinture marron et noire de chapeaux de paille à prix réduits. Chapeaux en tout genre sur mesure. 18 avril—3 m mar jeu dim.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 12 juillet—CLASSE NO 164. Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
3	38	71	68	9	10	17	4	42	47	28		

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature, Ce 12 juillet 1878—4 heures P. M. ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIE, Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

Hôtels, Restaurants, &c.

GRANDE ILE SHADY GROVE HOTEL

M. DUBUCLET D'AUTERIVE a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a fait de la belle résidence de M. Honoré Coulon, à la Grande Ile, un excellent hôtel où il est prêt à recevoir les voyageurs et les touristes. Les prix sont très modérés. On trouvera chez lui tout le confort désirable. On peut avoir des renseignements sur le "Shady Grove Hotel" en s'adressant au Dr Geo. W. LEWIS, 140 rue du Canal, ou à M. J. SAMBOLA, 209 rue Decatur. 6 juil—1m

MONTROSS HOUSE, (Hotel Montross), A BILOXI, MISSISSIPPI.

Cet hôtel est ouvert et restera ouvert tout l'été et l'hiver.

LE propriétaire annonce à ses amis et au public qu'il l'a mis à neuf et a l'intention d'en faire un agréable établissement d'été et d'hiver. Il ne négligera rien pour satisfaire tout le monde.

Il a loué, pour plusieurs années, ce vaste et délicieux hôtel, connu jadis sous le nom de "Shady Grove." Il l'a fait réparer et repeindre et l'a transformé en retraite de célibataires, de clubs et de compagnies. Un immense terrain couvert de chênes offre sous les agréments nécessaires à ceux qui voudraient y établir des campements ou y donner des pique-niques.

Les deux hôtels sont sur la plage et à 600 pieds de belles cabanes à bains, écuries, on voit de la le golfe du Mexique. C'est l'endroit qu'il faut aux amateurs de courses en bateaux et de pêche.

Les voyageurs peuvent prendre leurs repas à raison d'UNE PIASTRE, et les bains ne leur coûteront rien.

S'adresser à P. J. MONTROSS, propriétaire, ou à R. H. FARQUAR, P. O. Box 1077, N. O. La. 18 juin—3 1/2 m

THE ROYAL, A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe, mais principalement en vue du confort des pensionnaires. Il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées. Il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. Le cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. The Royal a pour succursale THE OCEAN HOUSE.

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach, où les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements & prendre, etc., écrire à HOOD & BROTHER propriétaires, Hamilton, Ontario. 20mai—

HOTEL DE L'EUROPE, A BILOXI.

M. SOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Les prix sont les modérés. 1 juin—2m

BLADON SPRINGS, (Sources de Bladon), DANS L'ALABAMA, Ouvertes le 1er Mai 1878.

L'HOTEL de ces fameuses Sources, qui sont considérées comme les premières du Sud fera ouvert le 1er mai 1878. Les personnes atteintes de maux chroniques d'estomac et d'entrailles, de maladies des reins, de maladies chroniques du foie et de la rate, de la syphilis, sous toutes les formes, de rhumatismes, les femmes atteintes des affections dont elles souffrent habituellement—ne sauraient avoir recours à un meilleur moyen de guérison, que l'usage de ces eaux dont les premiers médecins du Sud ont constaté l'efficacité. Un chimiste de premier ordre en a fait l'analyse et a déclaré qu'elles sont les meilleures du monde.

Ceux qui cherchent le plaisir trouveront à l'établissement de la bonne musique, une salle de bal, la buvette les liqueurs et les vins les plus fins. Les steamers qui transportent la malle des Etats-Unis partent de Mobile tous les mardis et samedis à 5 heures P. M. Aller et retour $17, et le billet est bon jusqu'à ce qu'on s'en serve.

Il y a une malle tous les jours, excepté le lundi.

Pension, $40 par mois.

$12.50 par semaine.

Pour l'analyse et les certificats, s'adresser à J. CONNER & CO., Bladon Springs, Choctaw County, Ala. Ou à I. L. LYONS, Agent, Au coin des rues Camp et Gravier, Nlle-Orléans.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1878.—A une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, tenue le 3 juillet, il a été déclaré un dividende de deux et demi pour cent à prendre sur les gains des trois derniers mois et payable aux actionnaires à partir du 20 courant.

10 juil.—10f WALTER V. CROUCH.

Le steamer Pearl Rivers, afin de donner plus de facilités au commerce de la côte du lac et du golfe, ira désormais directement à Biloxi via Camp Grounds, Ocean Springs, et la Rivière Pascagoula. Le service de la Baie St. Louis et de la Passe-Christian est recommandé au steamer New-Camelia.

9 juil—9, 12, 14 J. POITEVENT, Capitaine

Avis important.

Société d'Assistance Mutuelle de St. Maurice.

LA Grande Fête Champêtre qui devait avoir lieu au Magnolia Gardens dans les Casernes des Etats-Unis, le 30 juin dernier, a été renvoyée, par suite du mauvais temps, au 21 juillet 1878. Les cartes et les invitations qui ont été émises pour le 30 juin seront valables pour le 21 juillet. Par ordre du Comité d'arrangement, P. V. BELIMPIS, Chairman.

7 juil—14f

Orleans Railroad Company. — Bureau coin Lafayette et White.— Nlle-Orléans, 5 juillet 1878.— A la réunion régulière du bureau des Directeurs, tenue le 10 juin 1878, un dividende semi-annuel de (2) deux pour cent sur le capital stock de la compagnie a été déclaré, payable à ce bureau à partir du 15 courant.

Tout transfert de stock dix jours avant la date du paiement, doit être sans dividende.

6 juil—10f H. HUARD, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans : 124 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1878.—A partir du dimanche, 7 juillet 1878, des billets—aller et retour—pour le Nouveau Lac se vendront 25 cents, à l'intersection des rues Canal et Carondelet. Les personnes négligeant de se pourvoir de billets paieront comme suit :

Cinq cents de la ville aux Cimetières ou vice versa.

Cinq cents des Cimetières au Nouveau Lac ou vice versa, ou à n'importe quel endroit, entre ces points. C. C. LEWIS, Secrétaire.

6 juil—1m

State National Bank de la Nouvelle-Orléans.—A une assemblée des directeurs, tenue le 29 juin 1878, un dividende spécial de DIX POUR CENT, et un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT ont été déclarés sur le capital stock de cette banque, payable le 8 juillet 1878. Et après cette date aux actionnaires qui ont échangé leurs vieux certificats de stock contre des nouveaux.

Les livres de transfert resteront ouverts, mais les transferts seront "Ex dividend."

30 juin—14f CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.— Nlle-Orléans, 1er juillet 1878.—Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION sera payé aux actionnaires le LUNDI, 15 juillet. Ce dividende provient des bénéfices des six derniers mois.

Tous les transferts d'actions faits du 5 au 15 juillet devront être ex-dividend.

Jas. VALLOIS, Secrétaire. 30juin—30ou13jul

Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Crescent.— Nlle-Orléans, 25 juin 1878.—Avis est par la présente donné que le capital de cette compagnie a été réduit par un vote unanime des actionnaires à la 3ème jour de mai du juin, et que la décision prise a été confirmée par les actionnaires le 10 juin 1878. Tous les certificats du nouveau stock seront prêts le [illegible] et les actionnaires sont [illegible]. Tout l'intérêt, du sur le stock en stock ou stock réduit, des actionnaires voudront bien présenter leurs anciens stock et recevoir le nouveau pour le plus tôt possible.

29juin—1m HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Changement de domicile.

LE DR H. D[illegible] a transféré son domicile au No. [illegible] rue du Rempart, coin Claiborne [illegible] au coin des rues Remparts et du Maine. 30juin—15f